

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 115-413-1931 Divers.

n° 115-413-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 avril 1931

Numéro JO

n° 413 du 30/04/1931

Date du numéro

30 avril 1931

### TEXTE INTÉGRAL

les nommés Arthé Elmi, chef du village de Dikkil ; Dirieh Mohamed, garde indigène de 1re classe; Kain Ibrahim, garde indigène de 1re classe; Fredda Youssef, Ahmed Youssef, Ahmed Bourliane, Djama Aden, Robleh Hoeli, Mohamed Isma, sont désignés pour figurer à l'Exposition coloniale internationale de Yincennes (pavillon de la Côte française des Somalis). Ces indigènes percevront, en route et pendant leur séjour en France, une rétribution mensuelle de 50 francs, le surplus de leur solde étant délégué à leur famille et payé dans la colonie. Il sera, en outre, payé en France une indemnité journalière de 1 fr. 50 au nommé Arthé Elmi et de 1 franc aux gardes Dirieli Mohamed et Kain Ibrahim. La solde mensuelle est fixée à 200 francs pour les nommés Ahmed Youssef, Fredda Youssef, Ahmed Bourliane, Djama Aden, Robleh Hoeuch et Mohamed Isma.